

La Société à Responsabilité Limitée ROLLING FEET (SEGWAY FRANCE) immatriculée 489 943 993 au registre du commerce de Bobigny, situé au 104 rue de Stalingrad, 93512 MONTREUIL CEDEX, fournit une garantie limitée aux acheteurs originaux de nouveaux Segway TP, de pièces de rechange, et d'accessoires, achetés et situés en France. (Voir ci-dessous pour la garantie limitée fournie par Segway France pour les "Segway TP reconditionnés".) Le terme "acheteur original", comme utilisé ci-dessus, signifie le premier acheteur au détail qui acquiert le Segway TP, la pièce de rechange, ou l'accessoire directement chez Segway France (ou un Revendeur Officiel Segway® dont la liste est disponible sur le site segway.fr).

Sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessous, Segway France garantie la plate-forme du Segway TP ("Power Base") contre des défauts dans les matériaux et l'utilisation pendant une période d'un (1) an à partir de la date de la livraison à l'acheteur original.

Sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessous, Segway France garantie tous autres composants du Segway TP [y compris et sans limitation : Poignées ; Protections (y compris la Protection de la Console, Enjoliveurs, Emblème, Protection de Chassis, Protection de Réducteur); Tapis; Roues; Pneus (incluant les chambre à air); InfoKey; Support d'InfoKey; Garde-Boue; Cordon Secteur; Pièces Détachées & Accessoires] contre des défauts dans les matériaux et l'utilisation pendant une période de quatre-vingt-dix (90) jours à partir de la date de la livraison à l'acheteur original.

Les "pièces de rechange" incluent toutes les pièces de rechange séparément achetées pour un Segway TP. Si la pièce de rechange remplace un composant à l'origine couvert pour une durée de un (1) an ou un composant à l'origine couvert pour une durée de quatre-vingt-dix (90) jours, la date de fin de garantie reste la même. Il n'y a pas de prolongation de la garantie.

L' "accessoire" signifie un produit vendu par Segway France pour l'usage avec un Segway TP. Les seuls accessoires couverts par cette garantie limitée sont des accessoires construits par Segway Inc. Si un accessoire vendu par Segway France est couvert par une garantie limitée publiée par le fabricant de l'accessoire, alors Segway France fournit la garantie limitée du fabricant à l'acheteur, mais Segway France ne couvrira pas de garantie pour cet accessoire non fabriqué par Segway Inc.

Pendant la période limitée applicable de garantie et sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessous, Segway France, suivant un délai raisonnable, devra réparer ou remplacer (avec des pièces détachées identiques neuves ou reconditionnées ou avec un modèle semblable plus récent) le composant défectueux sur le Segway TP. Segway France peut choisir de remplacer simultanément des pièces non défectueuses qui font partie d'un montage partiel qui contient un composant défectueux. Tous les composants, pièces ou accessoires remplacés (les pièces défectueuses et les pièces qui font partie d'un tel montage partiel) deviendront la propriété de Segway France.

Cette garantie limitée ne couvre pas les dommages subit par un Segway TP, par une pièce de rechange ou par un accessoire provoqué par une des conditions suivantes: toutes les causes externes telles que (et sans limitation) la chute, l'accident, la collision, le feu, l'immersion dans un liquide conducteur, le gel; tout abus tel que monter des obstacles, surcharger la plate-forme, faire subir un choc, faire une course; en utilisant le Segway TP, une pièce de rechange, ou un accessoire contrairement aux instructions et aux avertissements contenus dans les manuels d'utilisateur publiés par Segway Inc ; en changeant ou modifiant de façon physique ou logicielle le Segway TP, la pièce de rechange, ou un accessoire; en desserrant ou ouvrant du couvercle du châssis du Segway TP ou autrement en ayant un accès aux composants dans le châssis (Ordinateurs, Centrale inertielle (BSA), Moteurs, et Câblage interne); en provoquant des dommages à la béquille (en faisant un pas dessus ou en déplaçant le Segway TP avec la béquille déployée); en détériorant la peinture, des protections qui résulte de l'utilisation et/ou de l'exposition des éléments; en nettoyant le Segway TP avec un système à haute pression, des abrasifs, ou des dissolvants de l'eau; en exposant le Segway TP à des conditions environnementales au-delà des limites indiquées dans le manuel d'utilisateur; en négligeant l'entretien du Segway TP, de la pièce de rechange, ou de l'accessoire; en détériorant le Segway TP par l'utilisation de pièces de rechange ou d'accessoires non approuvées par Segway; en ne chargeant pas le Segway TP convenablement et sur une prise secteur compatible et stabilisée.

Vous trouverez dans le manuel d'utilisation toutes les informations pour une utilisation, un entretien, et un chargement appropriés au Segway TP, à la pièce de rechange, ou à un accessoire.

Pour obtenir la réparation ou le remplacement dans le cadre de cette garantie limitée, l'acheteur doit entrer en contact avec Segway France au cours de la période limitée applicable de garantie et utiliser le procédé suivant:

Contactez le support à la clientèle de Segway France à l'adresse suivante : sav@segway.fr et décrivez le problème à un délégué à la clientèle de Segway France. Segway France peut exiger que l'acheteur fournisse la preuve de la date de la livraison à l'acheteur original.

Si l'acheteur original ne peut pas résoudre le problème avec l'aide du délégué à la clientèle de Segway France, et si cette garantie limitée s'applique, le délégué à la clientèle de Segway France déterminera le procédé à suivre pour effectuer la réparation du Segway TP, conformément aux différents cas suivants :

(1) si la pièce défectueuse est une pièce couverte sous la période de garantie limitée de quatre-vingt-dix (90) jours indiquées ci-dessus (qui est conçue pour être remplaçable par l'acheteur), Segway France peut, suivant un délai raisonnable (typiquement entre deux et cinq jours d'affaires), envoyer à l'acheteur (situé en France) une pièce de rechange ainsi que des instructions pour son installation. L'acheteur enlèvera alors la pièce défectueuse et installera la pièce de rechange selon des instructions fournies par Segway France. L'acheteur emballera la pièce défectueuse dans la même boîte utilisée pour l'envoi de la pièce de rechange et l'acheteur appliquera une étiquette d'expédition payée par anticipation (fournie par Segway

France ou en contre remboursement) à cette boîte et l'acheteur enverra la boîte contenant la pièce défectueuse à Segway France. Si l'acheteur ne renvoie pas les parties remplacées dans les 10 jours, l'acheteur devra payer à Segway France le prix des nouvelles pièces et la garantie ne pourra être appliquée.

(2) Segway France peut fournir à l'acheteur un numéro d'autorisation de retour (# RMA). L'acheteur enverra ou déposera alors le Segway TP, les composants défectueux, la pièce de rechange ou l'accessoire à Segway France, un Revendeur Officiel Segway® ou un tiers indiqué par Segway France, correctement emballé (afin d'empêcher des dommages pendant l'expédition) et numéro RMA écrit sur l'extérieur du paquet. Étant donné certaines restrictions d'expédition, Segway France peut demander l'envoi de la plate-forme complète, avec les batteries attachées dans le cas d'un problème localisé dans une batterie Lithium-ion. L'acheteur aura à sa charge les frais d'expédition et l'acheteur soutiendra le risque de perte ou de dommage pendant l'expédition. Si le Segway TP, un composant, une pièce de rechange ou un accessoire est défectueux et que cette garantie limitée s'applique, Segway France ou un tiers indiqué par Segway France, suivant un délai raisonnable, devra réparer le Segway TP, ou réparer ou remplacer le composant, la pièce de rechange ou l'accessoire défectueux. L'acheteur récupérera alors le Segway TP réparé ou son composant, pièce de rechange ou accessoire chez Segway France, un Revendeur Officiel Segway® ou tout autre fournisseur de service (pouvant assurer l'expédition de nouveau à l'acheteur et aux frais de l'acheteur).

Sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessus, Segway France garantit le matériel suivant contre des défauts dans les matériaux et l'utilisation pendant une période qui est indiqué ci-dessus. Le remplacement par Segway France d'une pièce défectueuse, d'un accessoire ou d'un Segway TP ne change en rien la durée de la garantie originale, celle-ci expirera comme prévu à la date applicable de garantie donnée au moment de la livraison.

Les engagements et la responsabilité de Segway France pour tous les défauts dans n'importe quel composant du Segway TP, pièce de rechange, ou accessoire sont limités à la réparation ou au remplacement des pièces défectueuses selon les exigences de cette garantie limitée. Segway France n'assume (ni autorise n'importe qui à supposer pour lui) aucun autre engagement où la responsabilité est en liaison avec un Segway TP, une pièce de rechange, un accessoire ou cette garantie. Segway France n'est responsable d'aucune perte d'utilisation d'un Segway TP, d'une pièce de rechange, ou d'un accessoire ni d'aucun dégât ou autres pertes, dommages qui pourraient étre causés par n'importe quel défaut dans un Segway TP, une pièce de rechange, ou un accessoire.

CONCERNANT LES SEGWAY TPs RECONDITIONNÉS:

Un "Segway TP reconditionné" est un Segway TP qui a été repris par Segway France dans le cadre d'un nouvel achat par un client de Segway France. Ce Segway TP est alors vérifié par Segway France et vendu dans l'état (ou réparé le cas échéant).

Sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessus, Segway France garantit la plate-forme du Segway TP ("Power Base") contre des défauts dans les matériaux et l'utilisation pendant une période de six (6) mois à partir de la date de la livraison à l'acheteur original.

Sous réserve des conditions d'utilisations mentionnées ci-dessus, Segway France garantit tous autres composants du Segway TP [y compris et sans limitation : Poignées ; Protections (y compris la Protection de la Console, Enjoliveurs, Emblème, Protection de Chassis, Protection de Réducteur); Tapis; Roues; Pneus (incluant les chambre à air); InfoKey; Support d'InfoKey; Garde-Boue; Cordon secteur; Pièces Détachées & Accessoires] contre des défauts dans les matériaux et l'utilisation pendant une période de quatre-vingt-cinq (45) jours à partir de la date de la livraison à l'acheteur original.

EXTENSION DE GARANTIE DE 1 AN (uniquement pour les sociétés publiques ou privées):

Pour un coût additionnel, les acheteurs de Segway TP peuvent opter pour une prolongation d'une (1) année de garantie au moment de l'achat du Segway TP. Si l'acheteur achetait une telle prolongation d'une (1) année de garantie chez Segway France, alors les termes de la garantie limitée couvrant la plate-forme du Segway TP ("Power Base") [mais pas les pièces listées ci-dessus sous une garantie de 90 jours] seraient prolongées pendant une (1) année additionnelle (de sorte qu'elle expire deux ans après date de la livraison du Segway TP à l'acheteur original). Une garantie limitée prolongée étant sujette à toutes les exclusions, limitations et conditions indiquées ci-dessus. La garantie des autres pièces détachées de 90 jours n'étant pas étendue.

EXTENSION DE GARANTIE DE 2 ANS (uniquement pour les sociétés publiques ou privées):

Pour un coût additionnel, les acheteurs de Segway TP peuvent opter pour une prolongation de deux (2) années de garantie au moment de l'achat du Segway TP. Si l'acheteur achetait une telle prolongation de deux (2) années de garantie chez Segway France, alors les termes de la garantie limitée couvrant la plate-forme du Segway TP ("Power Base") [mais pas les pièces listées ci-dessus sous une garantie de 90 jours] seraient prolongées pendant deux (2) années additionnelles (de sorte qu'elle expire trois ans après date de la livraison du Segway TP à l'acheteur original). Une garantie limitée prolongée étant sujette à toutes les exclusions, limitations et conditions indiquées ci-dessus. La garantie des autres pièces détachées de 90 jours n'étant pas étendue.

Article I : OBJET

I.1. Les présentes conditions générales de vente visent à préciser les droits et obligations de l'acheteur à l'égard des produits vendus par la société ROLLING FEET (SEGWAY FRANCE). Le contrat établi en cas de commande effective dans le cadre et selon les conditions visées aux présentes conditions générales de vente, relève de la réglementation de la vente, telle qu'elle résulte notamment du Code de la consommation, ainsi que des dispositions particulières visées ci-après.

I.2. En cas de contradiction entre les présentes conditions et celles de l'acheteur, ce sont les présentes conditions qui devront s'appliquer, la conclusion de la vente, dernier acte en date, emportant ipso facto l'adhésion sans réserve de l'acheteur aux présentes conditions.

Article II : IDENTIFICATION DE L'AUTEUR DE L'OFFRE

II.1. L'offre de vente régie par les présentes conditions générales de vente est proposée par la Société À Responsabilité Limitée ROLLING FEET immatriculée 489 943 993 au registre du commerce de Segway France et domiciliée au 104 rue de Stalingrad, 93512 MONTREUIL CEDEX.

Article III : CARACTERISTIQUES ESSENTIELLES DES BIENS ET SERVICES OFFERTS

III.1. Les produits proposés par la société Segway France sont des TRANSPORTEURS PERSONNELS SEGWAY® (TP), ainsi que tous les accessoires disponibles pour ce produit. La vente est régie par les présentes conditions générales de vente.

III.2. Les caractéristiques essentielles sont les suivantes:

III.2.1. Produits concernés: la dénomination, les composants, la quantité, ainsi que les particularités sont précisés pour chacun des produits sur le catalogue électronique segway.fr. L'ensemble de ces éléments est repris lors de la commande effectuée par l'acheteur. En toute hypothèse, les photos de présentation des produits proposés dans le catalogue électronique segway.fr ne sont pas contractuelles, et ne peuvent engager la responsabilité du vendeur à l'égard de l'acheteur.

III.2.2. Zone géographique de couverture de l'offre: l'offre visée aux présentes conditions générales de vente est limitée à la France métropolitaine.

III.2.3. Zone géographique de livraison: l'offre visée aux présentes conditions générales de vente est limitée au territoire de la France métropolitaine.

III.3. Conseils d'utilisation: ces éléments sont indiqués pour chacun des produits proposés dans le catalogue électronique segway.fr et lors de la livraison du produit concerné.

III.4. Modes de livraison: les modalités entourant la livraison du produit commandé par l'acheteur sur le catalogue électronique segway.fr sont précisées à ci-après.

III.5. Garantie et service après-vente : l'existence de ces éléments apparaît selon les produits dans le catalogue électronique segway.fr. Ils sont précisés le cas échéant dans les conditions de garantie fournie lors de la livraison à l'acheteur du produit commandé, dans les conditions visées ci-après. Ces conditions de garantie sont aussi disponibles sur le site internet segway.fr.

Article IV : CIBLE DE VENTE

IV.1. Segway France et Segway Inc. ont passé des accords pour la distribution des produits Segway pour les professionnels et les particuliers.

IV.2. Segway France est autorisé à créer un réseau de revendeurs officiels Segway. Cette autorisation est exclusive sur le territoire visé.

Article V : DUREE DE L'OFFRE

V.1. Les offres de vente contenues dans le catalogue électronique segway.fr, régies par les présentes conditions générales de vente, sont valables pour tout produit contenu dans ce catalogue tant que celui-ci demeure en ligne, et jusqu'à épuisement des stocks.

Article VI : PRIX

VI.1. Le prix est indiqué pour chacun des produits figurant dans le catalogue électronique segway.fr est en Euro H.T. (le prix s'entend Hors Taxes). Lors de l'achat, le règlement de la facture s'entend toutes taxes comprises, telles

que ces taxes sont fixées à la date de l'acceptation de l'offre par l'acheteur dans les conditions visées ci-après.

VI.2. Les frais de livraison sont indiqués dans le catalogue électronique segway.fr pour chacun des produits proposés. Le prix garanti à l'acheteur est celui figurant sur le catalogue électronique à la date de l'achat, lequel est matérialisé par l'acceptation de l'offre par l'acheteur dans les conditions visées ci-après.

VI.3. Le solde doit être payé en intégralité lors de la livraison, sous réserve des conditions de rétractation visées ci-après.

VI.4. Le vendeur se réserve le droit de modifier à tout moment les prix de vente figurant sur son catalogue électronique, en particulier suite au changement du cours du Dollar. Nos prix s'entendent Hors Taxes.

Article VII : ACCEPTATION DE L'OFFRE

VII.1. L'acceptation de l'offre par l'acheteur est concrétisée par la signature d'un « bon de commande » (établi par l'acheteur ou le vendeur) et/ou le paiement du matériel lors de la livraison.

Article VIII : DELAI DE RETRACTATION

VIII.1. L'acheteur dispose d'un délai de rétractation de sept (7) jours francs à compter de la livraison du produit à l'acheteur pour faire retour de ce produit au vendeur pour échange ou remboursement, sans pénalité, à l'exception des frais de retour. L'exercice du droit de rétractation est subordonné à l'envoi au vendeur, par l'acheteur, du produit livré, ainsi que des coordonnées bancaires de l'acheteur afin que le vendeur puisse procéder au remboursement si l'acheteur opte pour le remboursement.

VIII.2. Le produit livré doit être retourné à la seule adresse qui lui sera indiquée en contactant le vendeur.

VIII.3. Les frais résultant de cet envoi en retour sont à la charge de l'acheteur, étant précisé que les conditions de l'envoi et du retour doivent être identiques.

VIII.4. Dès lors que l'acheteur a exercé son droit de rétractation dans le délai imparti, le vendeur s'engage à lui rembourser dans un délai d'un mois la totalité des sommes versées, à l'exception des frais de retour visés ci-dessus, sous réserve que le produit livré soit retourné au vendeur dans son emballage d'origine intact, propre et sans usure d'aucune pièce que ce soit, ni de rayures.

Article IX : CONDITIONS DE PAIEMENT

IX.1. L'acheteur doit acquitter par chèque de banque le règlement de 20 % de sa commande dès l'acceptation de l'offre (selon les conditions visées à l'article VII ci-dessus) et il devra procéder au règlement intégral de sa commande au moment de la livraison de sa commande, dans les conditions visées ci-dessus, et sous réserve de l'exercice de son droit de rétractation visé ci-dessus.

IX.2. Le vendeur n'accepte pas les cartes bancaires.

IX.3. L'acheteur garanti à Segway France, lors de la validation de son bon de commande, qu'il est en situation régulière à l'égard de l'émetteur du chèque. La validation par l'acheteur de la communication de son chèque à l'adresse du vendeur, prévue au titre de la validation du bon de commande visée ci-dessus, vaut acceptation par l'acheteur du paiement de 20 % du prix correspondant à sa commande.

IX.4. La commande de l'acheteur n'est enregistrée qu'à compter de la date à laquelle le règlement des 20% de la commande de l'acheteur est parvenu au vendeur.

IX.5. Dans le cas où le paiement se révélerait irrégulier, incomplet ou inexistant, pour quelque raison que ce soit, Segway France se réserve le droit de bloquer la livraison du produit commandé; voire de revendiquer, sans limites de délai, le produit concerné par la commande litigieuse.

IX.6. Une partie de l'acompte (10%) versé sera conservé par le vendeur, même en cas de rétractation ou d'annulation de la commande, à titre de frais de gestion.

IX.7. Segway France sera tenu de rembourser l'intégralité des sommes versées par l'acheteur dans le cas où Segway France doit annuler la vente pour quelque raison que ce soit.

IX.8. Le transfert de propriété d'un bien vendu par Segway France est effectif à partir du moment où Segway France a perçu l'intégralité du paiement de ce bien.

Article X : LIVRAISON

X.1. Le produit commandé est livré par voie postale ou par un transporteur, selon la nature du produit commandé, les conditions de livraisons conclu lors de l'acceptation de l'offre à l'adresse figurant sur le bon de commande. Cette adresse peut différer de l'adresse du payeur. Les réserves d'usage devront étre portées par écrit par l'acheteur lors de la livraison et en présence du livreur. Aucune réclamation ne sera acceptée par la suite en cas de préjudice survenu lors du transport et de la livraison.

X.2. Dans l'hypothèse où l'acheteur est absent lors de la livraison du produit commandé sur le catalogue électronique segway.fr, il lui incombe d'aller retirer sa livraison à l'adresse mentionnée par le receveur des Postes ou par le transporteur et selon les modalités précisées par ce dernier sur l'avis de passage déposé à l'adresse de livraison.

X.3. A défaut de retrait de la livraison dans le délai figurant sur cet avis, le colis correspondant est retourné à Segway France, qui se réserve le droit de rembourser l'acheteur dans les meilleurs délais - les frais de livraison, de retour de la livraison ainsi que des frais de gestions étant retenus du montant total de la commande - et de conserver ou vendre le produit que ce dernier avait commandé.

X.4. En cas de non-conformité du produit livré par rapport aux indications figurant dans le bon de commande ou d'avarie liée aux conditions de transport constatées au moment de la livraison, le vendeur s'engage à y remédier ou à rembourser l'acheteur, dans les conditions visées ci-après.

X.5. En cas d'avarie, l'acheteur formule ses réserves avec précision et clarté sur le bon de livraison, dont un double est adressé par La Poste ou par le transporteur au vendeur et confirmé par lettre avec AR dans les trois jours ouvrables. A cet égard, il incombe à l'acheteur de vérifier le contenu, la conformité et l'état du produit lors de la livraison. Cette vérification est réputée avoir été effectuée dès lors que l'acheteur, ou une personne autorisée par elle, a signé le bon de livraison présenté par le receveur des Postes ou par le transporteur.

X.6. Un délai de livraison peut être indiqué pour chaque produit dans le catalogue électronique. Ce délai n'est qu'indicatif, et le vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de dépassement de ce délai. En particulier, le dépassement de ce délai indicatif ne peut donner lieu à aucune annulation de la commande, à aucune réduction du prix payé par l'acheteur, et à aucun versement au titre de dommages et intérêts. Toute réclamation doit être formulée dans les cinq jours de la livraison par lettre recommandée. Aucun port dû ne sera accepté.

Article XI : FORMATION DE L'UTILISATEUR

XI.1. Le présent article concerne le matériel suivant: Transporteur Personnel Segway.

XI.2. Une formation assurée par un formateur Segway France (ou délégué par Segway France) est effectuée lors que chaque vente. Cette formation est conseillée afin d'utiliser le Segway TP en toute sécurité, comme le stipule le fabricant de la machine, mais non obligatoire.

XI.3. L'acheteur devra, si Segway France le demande, attendre de recevoir la formation avant d'utiliser son Segway TP (sauf si l'acheteur souhaite simplement le brancher à une prise de courant). Segway France décline toute responsabilité en cas d'accident d'un acheteur qui n'aurait pas attendu de passer cette formation.

XI.4. Cette formation est gratuite dans le cadre d'une vente dans la région Ile de France. Elle est facturée 200 Euros H.T. plus frais de transport dans le reste de la France.

XI.5. Le matériel est livré avec un DVD de sécurité. Ce DVD permet d'apprendre à se servir de la machine avec les conditions de sécurité minimales. L'acheteur peut alors indiquer à Segway France s'il ne souhaite pas suivre la formation mais il devra alors décaler Segway France de la responsabilité de la formation par un courrier.

Article XII : RÉCLAMATIONS - RESPONSABILITÉ

XII.1. À partir du moment où le Segway TP a été livré et l'utilisateur formé, Segway France ne saurait être tenu responsable des conséquences:

- D'une mauvaise manipulation par suite de négligence ou de faute de l'utilisateur,
- D'une utilisation anormale par suite de négligence ou de faute de l'utilisateur,

- Du non-respect de la notice d'emploi et des conseils indiqués.

XII.2. Segway France ne saurait être tenu responsable des dommages consécutifs à un phénomène naturel ou à un accident comme indiqué ci-dessus.

XII.3. Segway France ne saurait être tenu responsable des dommages consécutifs à l'utilisation du Segway TP par un autre utilisateur que celui qui a été formé comme indiqué dans l'Article XI.

Article XIII : GARANTIES ET SERVICE APRES-VENTE

XIII.1. Sans préjudice de la garantie légale contre les vices cachés visée à l'article 1641 du Code civil, l'acheteur bénéficie le cas échéant d'une garantie commerciale qui prend effet à compter de la livraison.

XIII.2. Les conditions d'application et la durée sont indiquées sur les Conditions de garantie livrée en même temps que le produit commandé ou visibles à l'adresse sur le site segway.fr.

Article XIV : CLAUSES PARTICULIÈRES

XIV.1. Les produits vendus sont destinés à un usage privé. Par conséquent ils ne peuvent faire l'objet d'une location sauf autorisation expresse et préalable de Segway France.

XIV.2. L'âge minimum pour l'utilisation d'un Transporteur Personnel Segway est de 16 ans, le poids minimum de l'utilisateur est de 45 kg.

XIV.3. Le Segway TP est autorisé sur les trottoirs et aires piétonnières en agglomération, l'utilisation du casque est préconisée.

Article XV : INFORMATIONS NOMINATIVES

XV.1. La collecte de données nominatives sur le bon de livraison ou le bon de commande est nécessaire pour permettre la gestion et le traitement des commandes, de la facturation, de l'encaissement et surtout du Service Après Vente. Le défaut de renseignement entraîne la non validation de la commande.

XV.2. A défaut d'opposition expresse de sa part, l'acheteur donne son consentement à l'utilisation des données nominatives recueillies aux termes de sa commande, au titre du fichier de clientèle du vendeur, ainsi qu'à la diffusion de ces données à des tiers, sous réserve qu'un lien contractuel unisse le vendeur ou Segway France à ces tiers.

XV.3. Conformément à la loi " Informatique et Libertés ", le traitement des informations nominatives relatives aux clients a fait l'objet d'une déclaration auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Aux termes de l'article 34 de la loi du 6 Janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui le concernent. Ce droit peut être exercé par le client en écrivant à : Rolling Feet, 104 rue de Stalingrad, 93512 MONTREUIL CEDEX.

Article XVI : LOI APPLICABLE - RÈGLEMENT DES LITIGES

XVI.1. Le présent contrat est soumis à la loi française, et notamment aux articles L. 121-16 à L. 121-20 du Code de la consommation.

XVI.2. A défaut de règlement à l'amiable, les litiges relatifs aux commandes passées en vertu de la présente offre sont dans tous les cas, et quel que soit le nombre de parties au litige, de la compétence des Tribunaux de ressort du siège social de la société Segway France. Le fait pour le vendeur de ne pas se prévaloir d'un manquement de l'une quelconque des obligations à la charge de l'acheteur, régies par les présentes conditions générales de vente, ne saurait être interprété comme une renonciation pour l'avenir à l'obligation en cause, ni au droit pour l'acheteur de se prévaloir ultérieurement de ce manquement.

XVI.3. Réserves et propriété : Loi 80-335 du 12 mai 1980. Les marchandises restent la propriété du vendeur jusqu'à paiement intégral du prix convenu, même en cas de liquidation de bien, de règlement judiciaire et de transfert de responsabilité.